



# ENQUETE PUBLIQUE

## relative au projet de Plan Air-Climat-Energie 2030

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale à partir du 29 mai 2019 et sur le site internet : [www.awac.be](http://www.awac.be).

DATE DE L'AFFICHAGE DE LA DEMANDE	DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLOTURE DE L'ENQUETE	LES OBSERVATIONS ECRITES PEUVENT ETRE ADRESSEES :
29 mai 2019	29 mai 2019	<i>Lieu</i> : Administration communale, Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal <i>Date de clôture</i> : 12 juillet 2019 <i>Heure de clôture</i> : 11 heures	<i>Administration Communale</i> Collège Communal Place de l'Hôtel de Ville 1 7911 Frasnes-lez-Anvaing

L'Administration communale porte à la connaissance de la population que le projet de Plan Air-Climat-Energie 2030 dont l'auteur est le Gouvernement wallon est soumis à enquête publique.

Vous êtes invité à donner votre avis sur les actions proposées pour améliorer la qualité de l'air en Wallonie ainsi que pour atténuer les effets des changements climatiques, réduire les consommations énergétiques et produire l'énergie de manière renouvelable.

Les réclamations et observations écrites peuvent être envoyées, au plus tard le dernier jour de l'enquête, au sein de votre Administration communale

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du mercredi au vendredi pendant les heures de service de 8h à 12h, ainsi que le vendredi de 16h à 20h, à l'Administration Communale, Service des Travaux, Place de l'Hôtel de Ville, 1 à Frasnes-lez-Buissenal.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 48h à l'avance auprès du service (☎069/87.16.25).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête ou à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (par courrier : Avenue Prince de Liège, 7 boîte 2 à 5100 Jambes ou par mail : [plan.air@spw.wallonie.be](mailto:plan.air@spw.wallonie.be)).

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

A Frasnes-Lez-Anvaing, 29 mai 2019,

Pour le Collège Communal,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre f.f.,

Mme Dominique VALLEZ.

Madame Carine DE SAINT MARTIN.

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29 du Livre 1er du Code de l'Environnement. Projet de catégorie A.1. (article D. 29-1 du Livre 1er du Code de l'Environnement). Le projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre 1er du Code de l'Environnement.